



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Les noms géographiques en tant que culture, patrimoine
et identité (notamment noms topographiques utilisés
par les autochtones et les minorités, et noms en langues régionales)**

Noms géographiques et minorités linguistiques

Résumé**

Il est indiqué dans le rapport qu'un livre blanc sur la langue sâme a été publié¹. Sont examinées entre autres dans ce livre blanc la protection et l'utilisation des noms géographiques en sâme. Il est fait référence à des affaires antérieures où des noms de lieux en sâme avaient été cachés, reformulés en norvégien ou retirés des cartes. Les noms de lieux en sâme bénéficient désormais d'une forte protection juridique en vertu de la législation nationale, notamment la loi sur les Sâmes et la loi sur les toponymes. Il existe également des obligations internationales à cet égard.

L'accent est mis sur l'obligation des pouvoirs publics de promouvoir activement l'utilisation des noms de lieux en sâme dans les zones où cette langue est parlée.

* E/CONF.105/1.

** Le texte du rapport intégral, établi par Lisa Monica Aslaksen, qui travaille au Parlement sâme de Norvège, est disponible seulement dans la langue de l'original à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html> (E/CONF.105/88/CRP.88)

¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.regjeringen.no/no/dokumenter/nou-2016-18/id2515222/>.

